



Houpiers chez mon voisin

Par Charmette

Un arbre de ma forêt est tombé chez mon voisin.
Il a débité le bois et se l'ai approprié.
En a t il le droit ?
Puis je lui demander une partie du bois coupé ?

Par ESP

BONJOUR
Saluer = respect du bénévolat.

Cet arbre tombé reste votre propriété, vous deviez l'enlever et réparer les éventuelles dégradations.